

Faits divers

Réforme sur la forme plus que sur le fond

Le PPI de la centrale de Gravelines intégré au nouveau plan Orsec

mercredi 03.11.2010, 14:00

Le plan particulier d'intervention de la centrale nucléaire remonte à 2004. Près de sept ans plus tard, l'heure est venue de le refondre et de le moderniser, avec une innovation particulière : le PPI est désormais intégré dans le plan Orsec (pour organisation des secours) régional.

« Le plan Orsec, ce n'est pas un document figé, mais une organisation, ce n'est pas quelque chose qu'on déclenche en cas de catastrophe, mais une boîte à outils toujours disponible », illustre Jean-Jacques Fiems, directeur du Siraced-PC. C'est ainsi que des modes d'action communs à plusieurs types d'événements ont été définis : secours aux victimes, protection des populations, approvisionnement d'urgence en eau et en électricité... De la même manière, des dispositions générales concernent la coordination du commandement, les procédures d'alerte, l'interface avec la Justice, ou encore la mise en oeuvre des accords internationaux de coopération, sont généralisés. Puis, des dispositions spécifiques sont reprises, variant selon les types de risques : technologiques, de transport, sanitaires, naturels ou sociétaux (grands rassemblements de foule). Concernant la centrale de Gravelines en particulier, on ne note pas de changements majeurs dans cette version 2010 du PPI. Les zones de risque (à 2, 5 et 10 kilomètres autour de la centrale) demeurent identiques, mais des spécificités locales apparaissent bien prises en compte.

71 000 habitants dans un rayon de 10 kilomètres

Déjà, dans un rayon de 10 km sont recensés plus de 71 000 habitants, ce qui n'est pas sans incidence. Car il s'agit d'autant de personnes qu'il faudra protéger en cas de besoin : faut-il se mettre à l'abri ? Evacuer ? Prendre un comprimé d'iode ? Ne pas manger certains types d'aliment ? Le plan Orsec devra le déterminer.

Ensuite, la zone est non seulement très urbanisée, mais aussi fortement industrialisée, avec les infrastructures portuaires, les entreprises voisines dans la métallurgie, la chimie... ce qui augmente les enjeux économiques. « C'est un site où il y a l'éventail de complexité maximale, avec la population, l'industrie, la façade maritime », confirme François Godin, de l'autorité de sûreté nucléaire. Voilà pourquoi une meilleure coopération avec les entreprises voisines est essentielle. Le SPPPI (secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles) prévoit d'ailleurs de monter une séance de sensibilisation des industriels voisins d'ici la fin d'année.

Pour autant, au sein de la centrale, cette adaptation du PPI ne perturbe pas la sérénité du directeur, Jean-Michel Quilicchini : « en ce qui nous concerne, même si le PPI est intégré dans un cadre plus vaste, cela ne change pas de notre plan d'urgence interne. Les phénomènes physiques en jeu ne changent pas, et les conséquences non plus ».

Ch.B.

Le Journal des Flandres Le Phare Dunkerquois